

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 19 MARS 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf mars deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mars, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15. Secrétaire de séance : Lucie FRIMIGACCI.

N°2021/14

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	SUSINI Ange
PAOLI Jean-Paul	NEGRONI-DESINI Vannina
ZANNETTI Pierre	ZANETTACCI Alexia
MEMBRES ABSENTS	
MIGEVANT Pierre-Jean	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	CINOTTI Sandrine
ALESSANDRI Stéphanie	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
ALESSANDRI Stéphanie donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à ZANNETTI Pierre	
CINOTTI Sandrine donne procuration à ZANETTACCI Alexia	

OBJET : Remboursement anticipé de l'unique prêt du budget M4 du port.

Monsieur le Maire expose aux élus présents qu'un prêt unique qui concerne le budget du port a été contracté auprès de la Caisse Française de Financement Local.

Monsieur le Maire propose qu'il soit procédé au remboursement de la totalité de ce prêt par anticipation, et présente les données essentielles liées audit remboursement :

Capital remboursé par anticipation : 154 666, 77 euros

Date d'effet du remboursement anticipé : 01/05/2021

Terme du prêt : 01/08/2028

Taux d'intérêt : Taux fixe de 3, 40%

Montant de l'indemnité de remboursement anticipé : 29 350, 99 euros.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE qu'il sera procédé au remboursement anticipé du prêt qui concerne le budget du port, suivant les montants indiqués ci-dessus, et à compter du 1^{er} mai 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant ce remboursement anticipé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 13 dont 3 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

The image shows a circular official seal of the Municipality of Gorgé du Sud. The seal features a central emblem with a rooster and a sheaf of wheat, surrounded by the text 'MAIRIE GORGE DU SUD'. A handwritten signature in blue ink is written across the seal.